

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/03/2014

Réception par le Prefet : 25/03/2014

Publication : 28/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-3-8-1

Séance du vendredi 21 mars 2014

FONCTIONNEMENT DES COLLEGES : DOTATION COMPLEMENTAIRE POUR LE NOUVEL ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-4-8-2 du 18 octobre 2013 relative au fonctionnement des collèges publics en 2014 et donnant délégation à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-8-3 du 13 mars 2014 relative au vote du Budget Primitif 2014 - Politique des Actions Educatives et de la Jeunesse
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement d'une dotation complémentaire de 3 585 € aux dix collèges listés en annexe dans le cadre du nouveau marché concernant l'espace numérique de travail des lycées et collèges de l'Académie de Strasbourg,
- Dit que les crédits, d'un montant total de 35 850 €, seront prélevés sur le programme E653, chapitre 65, fonction 221, nature 65511, code programme 26061 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 MARS 2014

**Fonctionnement des collèges
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
CPU00360	COLLEGE ALTKIRCH - LUCIEN HERR Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00361	COLLEGE BUHL - DU HUGSTEIN Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00363	COLLEGE COLMAR - BERLIOZ Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00362	COLLEGE COLMAR - MOLIERE Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00364	COLLEGE FORTSCHWIHR Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00365	COLLEGE GUEBWILLER - MATHIAS GRUNEWALD Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00366	COLLEGE LES MENETRIERS - RIBEAUVILLE Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00367	COLLEGE RIEDISHEIM - GAMBETTA Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00368	COLLEGE RIXHEIM - CAPITAINE DREYFUS Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
CPU00369	COLLEGE SOULTZ - ROBERT BELTZ Subvention de fonctionnement entea	3 585,00
Total		35 850,00